

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

Date de la convocation : 3 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil dix-neuf, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOUILLON René, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Janine LE GOFF, Denis SIMON, Liliane GRASLAND, Isabelle GANZETTI-GEMIN, Carole LEGENDRE, Arnaud BOISIVON, Florian PINEL, André CROCQ, Nicole GORREGUES, Thierry COADOU, Françoise JOULAUD, Nicole GILLOIS, Patrice PIQUEREAU, Elisabeth SCHENREY, Cyril GUERILLOT, Katell AUTRET-CORMIER, Marc CHARTIER, Bertrand PIQUET, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Patrick HINGANT, Christiane LE BOZEC, Bruno TAKORIAN

**Excusés** : Thierry STEPHAN, Joëlle LIBOT, Philippe DENIER

**Absente** : Delphine DIOT-BERTHELOT

**Secrétaire de séance** : Elisabeth SCHENREY

**Procurations** : Thierry STEPHAN à Thierry COADOU, Joëlle LIBOT à Elisabeth SCHENREY, Philippe DENIER à Patrick HINGANT

**132/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2018 – PRÉSENTATION**

**133/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME – RAPPORT  
D'ACTIVITÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – PRÉSENTATION**

**RENNES MÉTROPOLE – ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE DE LA RÉGIE DIRECTE AU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2020**

**RENNES MÉTROPOLE – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'EXTENSION DES TRANSPORTS EN  
COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - INFORMATION**

**134/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
INTERCOMMUNALITÉ – AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU  
VOYAGE 2020-2025**

**135/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
INTERCOMMUNALITÉ – CHARTE D'UTILISATION DES SERVICES MEGALIS BRETAGNE –  
RENOUVELLEMENT**

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER –  
COMPTE RENDU**

**136/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 4 RUE DE L'AVENIR**

**137/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ 1 TER RUE DE LA CROIX VERTE - AVENANT N°2**

**138/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ 2 TER RUE DE LA CROIX VERTE - AVENANT N°2**

**TERRITOIRES PUBLICS - ZAC DE LA TOUCHE – CHANGEMENT DU CHARGE DE L'OPÉRATION  
- INFORMATION**

**139/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – LOT 2  
TERRASSEMENT VRD - ENTREPRISE MULTI TP – AVENANT N° 1**

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE**

**140/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
BUDGET PRIMITIF 2020 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (annexe 1)**

**141/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RESTAURANT SATELLITE FERME DES BARRES – DEMANDE  
DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX – EXERCICE 2020**

**142/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
CIMETIERE DU CHAMP FLEURI – CAVE-URNE – MISE EN PLACE DE TARIFS**

**143/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
BUDGET PRINCIPAL - ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE - MISE A LA VENTE DE PUPITRES DE  
BUREAUX ET DE CHAISES D'ELEVES DE MATERNELLE**

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – PLAN VIGIPIRATE - RÉALISATION DE TRAVAUX DE  
SÉCURISATION – SUBVENTION FONDS INTERMINISTERIEL DE PRÉVENTION DE LA  
DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2019 - INFORMATION**

**144/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
VERSEMENT DES ACOMPTES PAR ANTICIPATION AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES  
AVANT LE VOTE DU BP 2020 ET LISSAGE DE CES ACOMPTES PAR MOIS**

**145/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
AFFECTATION DES FACTURES EN INVESTISSEMENT**

**146/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
ASSOCIATION L'ÉTAPE – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 – PRÉSENTATION**

**132/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2018 – PRÉSENTATION**

Une présentation du rapport d'activité 2018 du syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie a été réalisée en Conseil municipal par madame Nicole Gorregues, conseillère déléguée.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités.***

**133/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA FLUME – RAPPORT  
D'ACTIVITÉ - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – PRÉSENTATION**

Une présentation du rapport d'activité de l'année scolaire 2018-2019 du syndicat intercommunal de l'école de musique de la Flume a été réalisée en Conseil municipal par madame Carole Legendre, Adjointe à la culture.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités.***

## **RENNES MÉTROPOLÉ – ASSAINISSEMENT – MISE EN PLACE DE LA RÉGIE DIRECTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Une information sur la mise en place de la gestion en régie de l'assainissement au 1er janvier 2020 sur la commune de Chavagne a été réalisée en Conseil municipal par le Maire.

## **RENNES MÉTROPOLÉ – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ D'EXTENSION DES TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) - INFORMATION**

Une présentation de l'étude d'opportunité d'extension des transports en commun en site propre a été réalisée en Conseil municipal pour monsieur André Crocq, conseiller délégué.

## **134/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019 INTERCOMMUNALITÉ – AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2020-2025**

Madame Janine Le Goff, adjointe à l'urbanisme, a exposé :

La loi n°2000-14 du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage a introduit le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) comme outil principal de planification des politiques publiques destinées aux gens du voyage. Cette loi prévoit également que les communes et les EPCI du département concerné émettent un avis sur le projet SDAGDV.

La loi n°2017-86 du 27/01/2017 relative à l'égalité et la citoyenneté complète celle du 05/07/2000 en introduisant notamment les terrains familiaux locatifs comme obligations pour répondre aux besoins d'habitat et d'ancrage des gens du voyage. Elle confirme par ailleurs le rôle central des EPCI dans la mise en œuvre des orientations retenues au SDAGDV.

L'évaluation du schéma 2012-2017 a permis de dégager les constats généraux suivants :

Le maintien et la poursuite de la coordination de cette politique publique à travers un GIP, traduit la forte volonté des institutions fondatrices ce groupement (Département, Etat, CAF et Rennes Métropole) d'agir en faveur des gens du voyage dans une logique d'intérêt général et de stabilisation du GIP ;

La période 2012-2017 a réellement permis de consolider une approche globale de l'accueil des gens du voyage en développant les projets sociaux ;

La diversification de l'offre d'accueil et d'habitat ne s'est pas réalisée ;

L'approche départementale proposée par le précédent schéma n'apportait pas une vision territoriale permettant de prendre en compte les spécificités locales : les besoins des personnes, les services proposés, l'organisation des partenariats.

Au 31 décembre 2018, le département d'Ille-et-Vilaine a quasiment réalisé l'intégralité de ses obligations en termes d'accueil des gens du voyage et présente un taux de 95% nettement plus élevé que la moyenne nationale de 71,6%.

Le dispositif départemental d'accueil a augmenté de 77 places au cours de la période 2012-2017 pour atteindre 736 places (716 ouvertes au 31/12/2018, compte tenu d'une fermeture administrative). Rennes Métropole concentre une très grande partie des équipements créés. 17 aires d'accueil fonctionnent sur la métropole et composent une offre de 356 places de caravanes soit 50% des places réalisées en Ille-et-Vilaine. Ces éléments traduisent la volonté de Rennes Métropole de répondre aux besoins en matière d'accueil des gens du voyage.

Le prochain schéma verra la livraison de deux nouvelles aires de petit passage (Laillé, Vezin-le-Coquet), la réalisation de logements adaptés (La Chapelle des Fougeretz) et probablement la réalisation de terrains familiaux.

Sur ce dernier sujet, le Schéma intègre l'orientation de développer fortement une offre d'accueil en terrains familiaux. Compte tenu de l'évolution du mode d'habiter des gens du voyage sur l'agglomération, La Ville valide cette orientation. Depuis plusieurs années, les usagers des terrains stationnent de plus en plus longtemps et expriment régulièrement le souhait de se fixer durablement sur les communes.

Le Conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage 2020-2025.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

➤ **EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage 2020-2025.**

**135/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
INTERCOMMUNALITÉ – CHARTE D'UTILISATION DES SERVICES MEGALIS BRETAGNE –  
RENOUVELLEMENT**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux Finances, a exposé :

Conformément à ses statuts, le Syndicat mixte a pour mission de :

- Mettre à la disposition des organismes éligibles un bouquet de services numériques mutualisé ;
- Assister et accompagner les organismes éligibles à la mise en œuvre et à l'utilisation du bouquet de services et, plus largement, au développement des usages du numérique ;
- Animer les communautés métiers des collectivités utilisatrices des services.

Rennes Métropole a conventionné avec le Syndicat mixte. La contribution forfaitisée et mutualisée au niveau de la Métropole, lui permet ainsi qu'à l'ensemble des communes, CCAS et CIAS de son territoire d'utiliser les services numériques proposés dans le bouquet.

Ainsi, aucune facturation ne sera adressée aux communes, CCAS et CIAS sur le périmètre du bouquet de services numériques (liste des services inclus dans le bouquet de services disponible sur notre site Internet, rubrique « services numériques »).

La convention d'adhésion au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Pour la période 2020-2024, un nouveau bouquet de services numériques vous est proposé, toujours pris en charge financièrement par Rennes Métropole.

La validité de la nouvelle charte court jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal est invité à approuver le renouvellement de cette charte et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:**

➤ **APPROUVE le renouvellement de cette charte.**

➤ **AUTORISE monsieur le Maire à la signer.**

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER –  
COMPTE RENDU**

3 place de l'Etoile – AA 394 – 312 m<sup>2</sup>

Une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) formulée par Maître PINSON-SIBILLOTTE (35), a été reçue le 10 octobre 2019. Elle concerne la parcelle sise 3 place de l'Etoile, cadastrée AA 394, d'une contenance totale de 312m<sup>2</sup>. Le comité d'urbanisme a émis un avis favorable.

**136/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 4 RUE DE L'AVENIR**

Madame LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention de mise en réserve de la propriété cadastrée AB312 pour 990 m<sup>2</sup>

Durée de mise en réserve : 5 ans

Gestion des biens assurée par la commune

Contribution annuelle et impôts : la commune versera à Rennes Métropole une contribution annuelle calculée sur le prix d'acquisition (hors frais).

Le Conseil municipal est invité à valider cette convention et à autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:**

➤ **VALIDE cette convention.**

➤ **AUTORISE monsieur le Maire à la signer.**

**137/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D’ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ 1 TER RUE DE LA CROIX VERTE - AVENANT N°2**

Madame LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Par convention n°10.518 du 21 juillet 2010, la commune de Chavagne et Rennes Métropole ont décidé le portage sur 10 ans dans le cadre du Programme d’Action Foncière de la propriété située 1Ter rue de la croix verte cadastrée AB301 pour 621 m<sup>2</sup>.

Par avenant n°1 du 21 avril 2011, la commune de Chavagne a repris la gestion du bien. La convention de mise en réserve arrivait à son terme le 31 août 2020. En raison des études en cours portant sur l’habitat innovant, la commune de Chavagne a demandé que cette convention soit prolongée de 5 ans soit jusqu’au 31 août 2025. Il est proposé de modifier la convention précitée par avenant n° 2 afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans jusqu’au 31 août 2025.

Le Conseil municipal est invité à valider cet avenant n°2 à la convention n°10.518 et à autoriser monsieur le Maire à le signer.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents:***

**☞ VALIDE l’avenant n°2 à cette convention n°10.518.**

**☞ AUTORISE monsieur le Maire à le signer.**

**138/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
RENNES MÉTROPOLE – PROGRAMME D’ACTION FONCIÈRE – CONVENTION DE MISE EN  
RÉSERVES DE LA PROPRIÉTÉ 2 TER RUE DE LA CROIX VERTE - AVENANT N°2**

Madame LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Par convention n°11.086 du 3 février 2011, la commune de Chavagne et Rennes Métropole ont décidé le portage sur 10 ans dans le cadre du Programme d’Action Foncière de la propriété située 2Ter rue de la croix verte cadastrée AB14 pour 560 m<sup>2</sup>.

Par avenant n°1 du 10 novembre 2011, la commune de Chavagne a repris la gestion du bien. La convention de mise en réserve arrivait à son terme le 30 septembre 2020. En raison des études en cours portant sur l’habitat innovant, la commune de Chavagne a demandé que cette convention soit prolongée de 5 ans soit jusqu’au 30 septembre 2025. Il est proposé de modifier la convention précitée par avenant n° 2 afin de prolonger la durée de mise en réserve de 5 ans jusqu’au 30 septembre 2025.

Le Conseil municipal est invité à valider cet avenant n°2 à la convention n°11.086 et à autoriser monsieur le Maire à le signer.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents:***

**☞ VALIDE l’avenant n°2 à cette convention n°11.086.**

**☞ AUTORISE monsieur le Maire à le signer.**

**TERRITOIRES PUBLICS - ZAC DE LA TOUCHE – CHANGEMENT DU CHARGE DE L’OPÉRATION  
- INFORMATION**

Dans le cadre d’une réorganisation au sein de la SPLA Territoires Publics, monsieur Thomas Saglio, chargé d’opération de la ZAC du quartier de la Touche, va progressivement laisser sa mission à madame Emmanuelle LEVACHER, nouvelle chargée d’opération. Une information a été réalisée en Conseil municipal par madame Nicole Gorrégues, conseillère déléguée.

**139/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – LOT 2  
TERRASSEMENT VRD - ENTREPRISE MULTI TP – AVENANT N° 1**

Madame LE GOFF, Adjointe, a exposé :

Dans le cadre de la restructuration de l’école élémentaire publique, la commune a approuvé le montant des travaux pour le lot 2, Chauffage, VMC, plomberie, à hauteur de 10 772,10 € HT.

Après avancement du chantier, il apparaît que des travaux supplémentaires sont à réaliser, à savoir :

- Des travaux complémentaires pour permettre l'implantation d'un visiophone.  
Le montant de l'avenant n°1 représente la somme de 1 082,50 € HT.  
Le conseil est invité à approuver l'avenant n°1 et à autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:**

➤ **VALIDE l'avenant n°1 au lot n°2 de la société Multi TP.**

➤ **AUTORISE monsieur le Maire à le signer.**

#### **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – POINT D'ÉTAPE**

Un point d'étape sur les travaux de l'école élémentaire publique a été réalisé en Conseil municipal par Madame LE GOFF, Adjointe.

#### **140/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

##### **BUDGET PRIMITIF 2020 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (annexe 1)**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) précède l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est le support au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat et de l'existence du Rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Rapport et la délibération doivent être transmis au préfet. Le Rapport fait l'objet d'une publication.

**Le Conseil municipal, après en avoir débattu prend acte, à l'unanimité, du Débat d'Orientation Budgétaire et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire.**

#### **141/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

##### **TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RESTAURANT SATELLITE FERME DES BARRES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2020**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

La D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est une aide financière allouée par l'Etat :

- aux communes de 2 000 habitants au plus
- aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

Compte tenu de la nécessité d'engager des actions, le Conseil municipal est invité à solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux à réaliser pour la mise en place d'un restaurant satellite à la ferme des barres.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

**➤ SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR 2020.**

#### **142/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

##### **CIMETIERE DU CHAMP FLEURI – CAVE-URNE – MISE EN PLACE DE TARIFS**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs mis en place pour les cave-urnes prochainement créées au cimetière du champ fleuri à savoir :

Cave urne sans habillage granit : concession 15 ans = 505€                      concession 30 ans = 580 €

Cave urne avec habillage granit : concession 15 ans = 740                      concession 30 ans = 815 €

Par ailleurs, il est proposé, dans le cadre de la future réalisation du jardin du souvenir en 2020, la mise en place de plaques pour une participation de 32 €.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

**➤ APPROUVE les nouveaux tarifs des cave-urnes et plaques prochainement créées au cimetière du Champ Fleuri.**

#### **143/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

##### **BUDGET PRINCIPAL - ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE - MISE A LA VENTE DE PUPITRES DE BUREAUX ET DE CHAISES D'ELEVES DE MATERNELLE**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider la vente de pupitres, de tables et chaises anciennes de l'école maternelle présentes dans la réserve de l'école et dont l'école n'a plus d'utilité, à savoir :

- Bureau + chaise en bois : Prix de vente 10 €/pièce.
- Pupitre simple avec assise attachée : Prix de vente 20 €/pièce
- Pupitre double avec assise attachée : Prix de vente 30 €/pièce
- Chaises en plastique : Prix de vente 5 €/pièce.

Les ventes seront encaissées dans le cadre de la régie foyer jeunes.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

**➤ APPROUVE les divers tarifs de vente pour ces matériels de l'école maternelle publique.**

#### **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE – PLAN VIGIPIRATE - RÉALISATION DE TRAVAUX DE SÉCURISATION – SUBVENTION FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIDPR) 2019 - INFORMATION**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a informé le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration de l'aile sud de l'école élémentaire publique, en accord avec le corps enseignant, la commune met en place un vidéophone sur le portail d'accès de la cour afin de permettre de maintenir un périmètre clos durant les temps scolaires. Ces travaux étant éligibles dans le cadre du plan vigipirate, la commune a sollicité la Préfecture dans le cadre des crédits alloués par le FIDPR 2019. Le Conseil municipal est informé de l'accord d'une subvention d'un montant de 5 721 € correspondant à 74% de la dépense HT subventionnable de 7 731 €.

**144/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
VERSEMENT DES ACOMPTES PAR ANTICIPATION AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES  
AVANT LE VOTE DU BP 2020 ET LISSAGE DE CES ACOMPTES PAR MOIS**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

Tous les ans, les établissements de coopérations communales auxquels la commune de Chavagne adhère, à savoir notamment le Syndicat de l'école de musique de la Flume, le Syndicat Piscine Sports et Loisirs de la Conterie, pour des raisons de lissage de trésorerie, sollicitent les communes membres pour le versement d'acomptes financiers. Ces acomptes interviennent souvent avant le vote du budget primitif des communes membres.

Afin de pouvoir honorer ces échéances, et à la demande du Centre des Finances Publiques de Chartres-de-Bretagne, le Conseil municipal de Chavagne est invité à approuver le principe du paiement par anticipation des participations aux syndicats avant le vote du budget primitif 2020.

Cependant, afin que la commune de Chavagne ne se trouve pas en difficulté au niveau de sa trésorerie en raison des avances versées aux syndicats en début d'année civile, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la collectivité d'effectuer le versement des participations pour les structures intercommunales par 12<sup>ème</sup>, à savoir :

Pour le CIAS : 10 250 € par mois sur 11 mois et le solde au mois de décembre 2020.

Pour le Syndicat Intercommunal Piscine Sports et Loisirs de la Conterie : 2 500 € par mois et le solde en décembre 2020.

Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de musique de la Flume : 4 500 € par mois et le solde en décembre 2020.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

***☞ AUTORISE la collectivité à effectuer le versement des participations pour les structures intercommunales par 12ème, à savoir :***

***Pour le CIAS : 10 250 € par mois sur 11 mois et le solde au mois de décembre 2020.***

***Pour le Syndicat Intercommunal Piscine Sports et Loisirs de la Conterie : 2 500 € par mois et le solde en décembre 2020.***

***Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole de musique de la Flume : 4 500 € par mois et le solde en décembre 2020.***

**145/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019  
AFFECTATION DES FACTURES EN INVESTISSEMENT**

Monsieur Denis SIMON, adjoint aux finances a exposé :

La comptabilité M14 prévoit que toute acquisition de bien inférieur à 762,25€ soit payée en section de fonctionnement sauf si le Conseil municipal décide de l'imputer en investissement en raison de son caractère de durabilité.

Par ailleurs, dans un souci d'une meilleure gestion et sur préconisation du Centre des Finances Publiques de Chartres-de-Bretagne, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une délibération de principe pour l'année 2020 concernant une liste des biens meubles d'un montant inférieur à 762,25 €, à savoir :

- matériels de bureau et d'informatique : écran mural, appareils photos, projecteur, lampes et rampes d'éclairage, câbles informatiques, éléments de connectique, webcam,
- acquisitions de livres de la bibliothèque et acquisitions de livres à l'école élémentaire,
- matériels d'expos, d'affichage ; panneaux d'informations et d'expositions,
- matériel technique : ateliers, échelles, escabeaux, visseuse, ponceuse, rabot, petit outillage espaces verts, petit outillage voirie, petit outillage électroportatif bâtiment,
- matériels espaces verts : pulvérisateurs, taille-haies, souffleurs de feuille,
- matériels sportifs : chronomètre, petits matériels pour animations spécifiques associations, petits matériels pour animations spécifiques dans les écoles et au centre de loisirs, jeux d'enfants,
- matériels scolaires : nouvel équipement de classes de maternelle ou d'élémentaire.



Le Conseil municipal est invité à approuver la délibération fixant, pour l'exercice 2020, la liste des biens meubles, d'un montant inférieur à 762,25€ pouvant être imputés en section d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2020.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:***

***☞ AUTORISE la délibération fixant, pour l'exercice 2020, la liste des biens meubles, d'un montant inférieur à 762,25€ pouvant être imputés en section d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2020***

#### **146/2019 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019**

#### **ASSOCIATION L'ÉTAPE – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 – PRÉSENTATION**

Une présentation du rapport d'activité 2018 de l'association l'Étape a été réalisée en Conseil municipal par monsieur Marc Chartier, conseiller municipal.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités.***